Image not found or type unknown

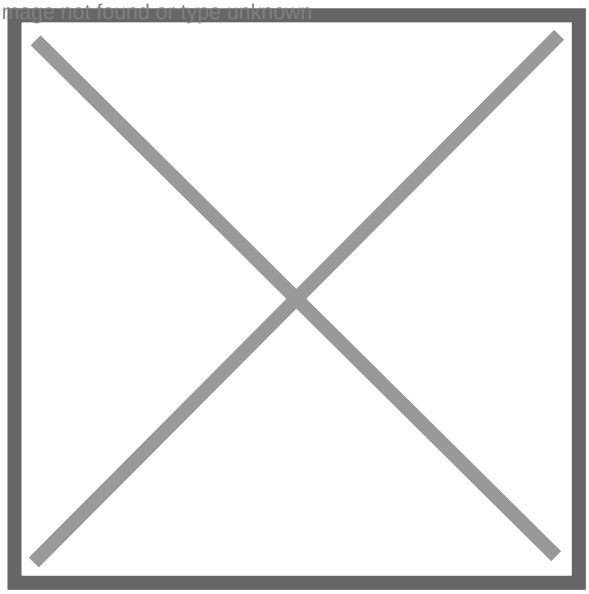

Prud homme et redressement judiciaire

Par **valye**, le **06/12/2012** à **10:38**

Bonjour, depuis deux ans je me bat contre mon employeur pour non paiements des conges payés, non présentation des fiches de paies etc... Les prud hommes l ont condamnés a me verser 17000 euros plus 50 euros d astreinte par jour tant qu il ne m aura pas fourni les papiers et on decider de mon licenciement sans faute grave . Après avoir obtenu la Grosse mon avocat a donc fait parvenir mon dossier a un huissier afin de procéder a l execution du verdict. Or hier mon huissier m a prevenu par mail qu ils avaient renvoyez mon dossier à mon avocat car mon employeur etait en procedure de redressement judiciaire !!!Alors dites moi que je n ai pas fait tout ceci pour rien et attendu 2 années pour rien!! Que va til se passer pour moi et combien de temps encore devrait attendre ? Je suis au bout du rouleau de cette attente et en plus personne du bureau de mon avocat ne daigne me tenir au courant c est moi qui suit obliger de les "harceler" pour avoir des nouvelles par mail. Merci de m aider.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés